

*Bulletin d'information
Municipale*

Saint-René-de-Matane



Mot du maire

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

J'aimerais vous parler des projets qui se réalisent cette année dans notre Municipalité

Vous avez sans doute déjà remarqué que des travaux d'installation sont commencés afin de faire la dalle de patinoire en ciment. Lorsque les travaux prendront fin, nous pourrons installer tous nos beaux équipements sportifs.

Nous aimerions que tous les gens sensibilisent leurs enfants à ne pas briser, ni apporter ces équipements à leur domicile. Alors, on demande aux jeunes et aux grands de bien vouloir respecter ceux-ci, car la Municipalité n'aura pas les moyens de les remplacer. Veuillez en prendre soin si vous voulez que cela dure plusieurs années.

Un autre projet qui est confirmé durant la période estivale sera une vidange de VR. Tous ces beaux projets sont réalisés grâce à une contribution de la TECQ 2019-2023, Desjardins ainsi que soutien à la vitalisation et la coopération intermunicipale : axe vitalisation (volet 4). L'équipement sportif, contribution de l'URLS et votre Municipalité.

Je termine en vous souhaitant à tous, une très belle saison estivale.

Rémi Fortin, maire

ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le 3 avril 2023	Séance publique	Directrice générale et le conseil
Le 5 avril 2023	Visite caserne à Matane	Le Maire
Le 11 avril 2023	Sécurité publique	Directrice générale et le Maire
Le 12 avril 2023	FRR volet 4	Le Maire
Le 18 avril 2023	Matanie nourricière (zoom)	Adjointe administrative
Le 18 avril 2023	Réunion de travail MRC	Le Maire
Le 19 mai 2023	Réunion MRC	Le Maire
Le 24 avril 2023	Entrevue poste Opérateur	Directrice générale et le Maire
Le 25 avril 2023	Comité des loisirs	Directrice générale et le Maire
Le 26 avril 2023	Activités flambeaux	Directrice générale

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 05 JUIN 2023, À 19 H 30**

INFORMATIONS MUNICIPALES

2023-04-052 MANDAT - RÉFECTION DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - ARMOIRES IDÉCOR - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS, VOLET LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la cuisine du centre communautaire a besoin d'amélioration au niveau du module de cuisine ainsi que d'un meuble d'appoint à l'espace scène pour le système audio;

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé a demandé une soumission à deux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE soumission reçue de Armoires Idécor répond davantage aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater Armoires Idécor pour la confection du module de cuisine ainsi que du meuble d'appoint à l'espace de scène pour le système audio pour un montant de cinq mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-cinq (5 479.45 \$), taxes en sus.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière a signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

DE déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des collectivités, volet local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-054 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 - LOT 5 679 837 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MATRICULE 1301-79-7033 - REMPLACEMENT DU PERRON D'ENTRÉE PAR UNE RAMPE D'ACCÈS DANS LA COUR AVANT - MONSIEUR YVAN BÉRUBÉ

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été faite à la municipalité le 27 février 2023 (demande 2023-35001) afin de permettre la rénovation de la galerie avant qui bénéficie déjà de droit acquis

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande se situe au 183, route du Ruisseau-Gagnon, Saint-René-de-Matane, Québec, G0J 3E0, lot numéro 5 679 837 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le requérant, Monsieur Yvan Bérubé, déclare dans sa demande qu'il souhaite reconstruire la galerie avant en ajoutant une rampe;

ATTENDU QUE la rampe lui permettra d'accéder plus facilement dans sa résidence et contribuera à son bien-être;

ATTENDU QUE l'ajout de la rampe d'empiète pas davantage dans la marge de recul avant;

ATTENDU QUE la nouvelle entrée sera plus petite en superficie que l'entrée existante;

ATTENDU QUE le projet a été fait de bonne foi et n'a pas pour effet de régulariser une situation dérogatoire;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE l'application du règlement cause un réel préjudice au demandeur, car il a de la difficulté à circuler dans sa résidence

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la demande de dérogation mineure, demande numéro 2023-35001, soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-058 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE DOLLARS (2 406 000 \$) AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT - RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Johanne Fillion donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-01 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 2 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

De plus, Madame Fillion dépose le projet du règlement numéro 2023-01, intitulé « Règlement numéro 2023-01 décrétant un emprunt de deux millions quatre cent six mille dollars (2 406 000 \$) afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement - Réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 2 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-063 RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX - RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - NUMÉRO DE DOSSIER GAV67663 - MINISTÈRE DU TRANSPORT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 12 août 2022 au 10 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22023-04-064 RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX - RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET SOUTIEN - NUMÉRO DE DOSSIER CTN83643 - MINISTÈRE DU TRANSPORT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire

ATTENDU QUE les autres sources de financement ont été déclarées, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

D'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INVITATIONS / COMMUNICATIONS

NOUVEAUX ARRIVANTS

Dans le cadre du programme Voisins Solidaires d'Espace-Muni, la Municipalité de Saint-René-de-Matane a souhaité la bienvenue avec remise de cadeau aux nouveaux arrivants lors du souper et de la soirée dansante de la fête des Mères organisée par les fermières. Ce fût une véritable réussite avec plus de 95 participants, dont 14 nouveaux arrivants.

Nous saluons également la présence du maire, quelques élues de la municipalité, le comité des fermières, le personnel de l'administration, ainsi que la doyenne de la municipalité, Madame Françoise Jean.

Bravo à tous les acteurs qui se sont investis dans l'accueil des nouveaux arrivants.

LA FABRIQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

La Fabrique de Saint-René-de-Matane tient à remercier les citoyens et leurs amis qui ont assisté à leur brunch dimanche, 14 mai 2023. Ce fût un immense succès et nous en sommes très reconnaissants. Merci de votre agréable présence.

Le 18 juin, lors de la célébration de 10h30, la fête des pères sera soulignée.

MARCHÉ AUX PUCES DE LA FABRIQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Si vous souhaitez vous départir d'articles, vous pouvez en faire don en vous rendant au Marché aux Pucés situé au sous-sol de la sacristie de l'église de Saint-René-de-Matane. Ouverture tous les mardis et samedis de 14h00 à 16h00. Pour informations supplémentaires, communiquer avec Madame Danielle Côté au 418-224-3593. Au plaisir de vous voir!



Cueillette de contenants consignés

Au profit du comité des loisirs et ce, afin d'assurer les frais engendrés par le camp de jour et par conséquent permettre aux enfants de vivre diverses activités sportives, éducatives et récréatives lors de la période estivale, ***l'entreprise privée Mytik Shack-Sucré*** procédera à une **cueillette de canettes/bouteilles, lundi le 3 juillet 2023.**

Nous invitons les citoyens à laisser leurs contenants consignés sur la galerie la veille ou tôt en matinée.

Les membres du comité des loisirs tiennent à remercier la précieuse collaboration de cette nouvelle entreprise située dans notre municipalité ainsi que vous, citoyens, de votre générosité dans cette collecte de fonds



*Membres et coordonnatrice du projet camp de jour
Jessica Bergeron & Marie-France Murray*

Canada
Province de Québec
Saint-René-de-Matane



APPEL DE CANDIDATURES BONIFIE OPÉRATEUR DE MACHINERIE ET JOURNALIER

La Municipalité de Saint-René-de-Matane fait une offre d'emploi afin d'occuper un poste d'opérateur / journalier permanent 40 heures semaine, à l'année.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste effectue divers travaux d'entretien général en voirie, en entretien de bâtiments et de tous travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste doit agir comme opérateur de la machinerie servant à l'entretien et au déneigement des chemins, le titulaire du poste effectue divers travaux de vérification, d'ajustement, d'entretien et des réparations mécaniques sur tous les véhicules, équipements et outillages actionnés par un moteur diesel ou à essence ainsi que toutes les activités connexes reliées à ces travaux, en conformité avec les règles en vigueur. Appliquer les règles de sécurité. Remplir les formulaires requis. Accomplir toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

QUALITÉS REQUISES

- Expérience récente et pertinente comme opérateur de machinerie lourde, soit chasse-neige, souffleur, tracteur, rétro-caveuse
- Détenir un permis de conduire de classe 3, valide ;
- Capacité de mener plusieurs tâches à la fois ;
- Capacité de planifier avec rigueur l'organisation du travail, capacité d'analyse ;
- Autonomie et bonne capacité de travailler seul et en équipe ;
- Capacité à communiquer avec le public et les différents intervenants de l'équipe municipale ;
- Capacité d'écoute et de grande discrétion ;
- Être un travailleur polyvalent.

L'horaire normal de travail en période estivale est de 40 heures/semaine (du lundi au jeudi de 7 h à 17 h et le vendredi de 7 h à 11 h).

En période hivernale, être disponible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine (40 h/semaine).

CONDITIONS SALARIALES

Conditions salariales selon la grille salariale.

DURÉE DE L'AFFICHAGE

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de service et son curriculum vitae à l'attention de Madame Joyce Bérubé, directrice générale, soit par la poste, par télécopieur ou par courriel.